

M. Graydon: J'en étais sûr. Il songeait sans aucun doute au ministre des Postes.

L'hon. M. Abbott: Sans l'ombre d'un doute.

M. Graydon: Ce n'était que juste.

L'hon. M. Abbott: Faites-le passer à la tête de la classe.

M. Graydon: Non, peut-être pas au premier rang. Il doit cependant être tout près du premier rang, car ils sont tous dans le même sac. Puisque le Gouvernement dit agir avec prudence et discernement le ministre n'aurait pas dû prendre une telle attitude irrévocable pour ce qui est de l'établissement d'un comité en vue d'étudier cette question. Certes, on n'a aucune raison de ne pas étudier le problème des facteurs ruraux. A l'entendre, le Gouvernement est capable, dans d'autres domaines, de résoudre de magistrale façon de graves problèmes.

M. Michaud: Très bien.

M. Graydon: Pas si vite; je ne croyais pas qu'on m'écoutait avec beaucoup d'attention. Le Gouvernement, qui se dit capable de résoudre certains problèmes de façon magistrale, n'a pas trouvé de solution au problème des facteurs ruraux et on peut assez bien juger par là de sa façon de régler les problèmes.

La disposition relative aux contrats supplémentaires est nécessaire, non pas que nous aimions le principe dont elle s'inspire ni la méthode suivie, mais parce que le Gouvernement n'a pas su apporter une solution convenable au problème dans son ensemble. Je veux soumettre une proposition au ministre. J'ai toujours estimé que ces versements supplémentaires découlaient d'une injustice. Je ne puis comprendre du tout pourquoi le facteur rural, ou un autre en son nom, soit obligé de se plaindre au Gouvernement que son contrat n'est pas assez payant. Il me semble que rien ne justifie un pareil procédé. Je ne comprends pas davantage pourquoi le Gouvernement s'en prend encore au facteur rural en lui assurant qu'il ne se soucie pas de lui donner l'argent s'il n'en fait pas la demande. Aucun autre employé de l'État ne doit venir réclamer ce qui lui revient. Pourquoi traiter autrement les facteurs ruraux? C'est précisément ce à quoi cela revient.

L'hon. M. Bertrand: Parce que les facteurs ruraux sont engagés par contrat.

M. Graydon: Quand j'aurai terminé mes remarques, le ministre pourra donner les explications qui lui plaisent. On aurait dû informer tous les facteurs ruraux qu'ils ont droit à une allocation supplémentaire, moyennant certaines conditions, vu qu'ils sont engagés en vertu d'un contrat. Le Gouverne-

ment n'a jamais averti les facteurs ruraux qu'ils avaient droit à une allocation additionnelle. Je suis convaincu que des centaines d'entre eux ont touché moins qu'ils auraient pu, simplement parce qu'ils ne savaient pas qu'ils y avaient droit. Le ministre ne peut le nier.

L'hon. M. Bertrand: Oh, oui!

M. Graydon: Je suis certain qu'il en a été ainsi. J'espère que le ministre informera les intéressés qu'ils ont droit à des allocations supplémentaires. Les fonctionnaires de son ministère devraient tenir compte de l'état de la route, de la distance et le reste, afin de leur verser le montant qui leur revient.

Je me borne donc à en appeler de nouveau au ministre. Je n'aime pas trop insister parce qu'il est tellement sympathique. Un autre membre du Gouvernement doit être à blâmer, parce que je ne puis m'imaginer que le ministre et son ministère ne déploieraient pas tous leurs efforts en faveur des facteurs ruraux. Je lui demande donc ouvertement pourquoi nous ne pouvons constituer une commission parlementaire chargée de résoudre définitivement ce fâcheux problème. Les facteurs ruraux ont droit à un traitement équitable. Même si les suppléments améliorent sensiblement leur sort, ils méritent les mêmes avantages qu'obtiennent d'autres fonctionnaires rémunérés en vertu des divers contrats aux termes desquels ils sont entrés dans l'administration. Il est injuste de traiter les facteurs ruraux différemment des autres fonctionnaires qui ont obtenu de plus grands avantages.

Je conseille donc au ministre de réfléchir à ma proposition. En plus de la mesure à l'étude, j'espère qu'il en présentera d'autres en vue de trancher les difficultés avec lesquelles les facteurs ruraux sont aux prises. Lorsqu'il l'aura fait, on le classera dans la belle catégorie de Canadiens prudents et intelligents dont le ministre des Finances a parlé hier soir; mais en attendant qu'il obtienne les résultats souhaités, nous ne pouvons nous prononcer sur sa compétence.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Avant que l'honorable député de Red-Deer (M. Shaw) prenne la parole, me permettra-t-on de rappeler ce qui s'est passé il y a un instant au moment où j'ai interrompu le ministre qui allait répondre aux questions qu'on lui posait? Je crois avoir eu raison de déclarer qu'il ne devrait pas répondre maintenant à ces questions, mais j'ai néanmoins indiqué qu'il aurait le droit de répondre plus tard. Je croyais que nous en étions à la deuxième lecture du bill, ce qui n'est évidemment pas le cas. La motion dont nous sommes saisis tend à me faire quitter le fauteuil et à per-